



Problème avec maison de crédit.

Par **Hasna**, le **01/03/2010** à **00:00**

Bonjour,

le 23 février 2010 j'ai reçu une signification d'ordonnance d'injonction de payer exécutoire avec commandement d'un huissier de justice par courrier en date du 02 juillet 2004 revêtue de la formule exécutoire le 14 décembre 2004 j'ai contacté le tribunal compétent qui m'a donnée les renseignements suivants à savoir qu'un huissier m'a remis un acte de de décision de justice or la date et l'adresse indiquée sur l'acte ne concordait pas car a la date indiquée je n'habitais plus à cette adresse alors que l'huissier a affirmé me l'avoir remis en personne. Précision : il prétend me l'avoir remis le 23 décembre 2004 or j'ignorais qu'un jugement avait été rendue contre moi, en 2005 j'ai déposée un dossier de surendettement au terme du plan conventionnel de surendettement qui a duré un an, à la fin du plan de surendettement la maison de crédit Revolving ne s'est plus manifestée pendant deux ans et huit mois, la signification d'ordonnance d'injonction de payer comporte plusieurs erreurs à savoir le nom mal orthographiées ainsi que la date de naissance erronée.

J'ai étai condamnée pour mes dettes principales qui s'elevent à 6028 € aujourd'hui on me réclame 11584 €.

Quels sont mes recours ?

Dois-je payer cette dette ?

Quels sont mes droits ?

Que dois-je faire comme démarche pour faire valoir mes droits ?

Cordialement

Merci.